

S'ENGAGER ET S'IMPLIQUER DANS L'AEJR

Rejoindre l'AEJR, c'est contribuer au partage d'idées, à la réflexion sur des projets, participer ou être en appui sur des événements organisés par les établissements.

Venir en soutien à des jeunes confiés à l'AEJR, c'est garantir un parcours de vie réussi.

S'investir dans le présent et le devenir de l'Association.

Le Président AEJR

« Notre jeunesse compte sur l'expérience des aînés. »



Nom :

Prénom :

Adresse :

.....

.....

.....

.....

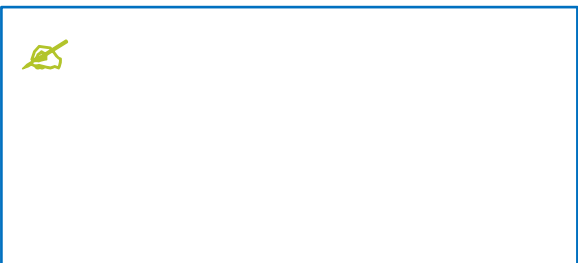
Profession :

Tel. fixe :

Tel. mobile :

Adresse mail :

.....@.....



Pour devenir membre de l'AEJR, la cotisation annuelle est de 20 € à libeller à l'ordre de l'AEJR.

Vous remerciant d'envoyer ce bulletin à :

AEJR
Monsieur Le PRESIDENT
88, rue du Général Lambert
97436 SAINT LEU



A Association
E Education
J Jeunesse
R Réunionnaise

L'AEJR est au service de la Protection de l'Enfance

L'Association a pour but d'assurer la prise en charge d'enfants et d'adolescents en difficulté, en leur apportant aide, protection et éducation leur permettant une insertion ou réinsertion familiale et sociale harmonieuses.

L'AEJR assure une mission d'intérêt général et de service public de Protection de l'Enfance. Elle est soumise à des habilitations ou autorisations de fonctionnement du Conseil Départemental de la Réunion ou de la Protection Judiciaire de la Jeunesse.

L'AEJR est une œuvre Lassalienne

Elle poursuit l'œuvre entreprise et exprime sa fidélité aux valeurs fondatrices de Jean Baptiste de La Salle :

« Venir en aide, même aux plus démunis ».

Elle intègre les évolutions de la société et les avancées dans le domaine de l'action sociale et du travail éducatif.

Elle place le progrès social au cœur de son action.

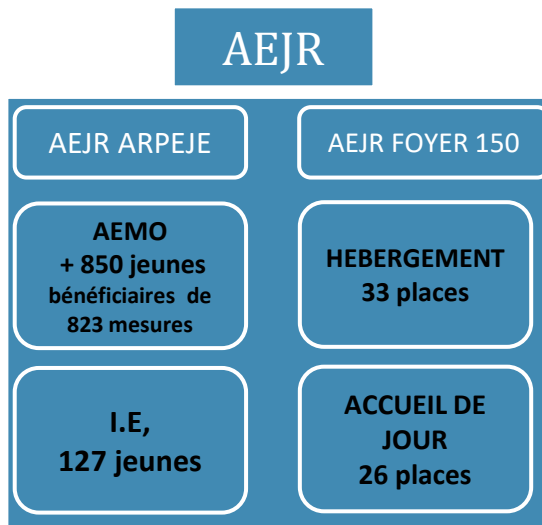
LES JEUNES ACCUEILLIS

L'AEJR s'engage à prendre en charge des jeunes, qui, suite à des perturbations psychologiques et/ou sociales dans leurs environnements présentent :

- Des comportements inadaptés aux exigences sociales ;
- Des distorsions de développement ;
- Des difficultés d'apprentissage ;
- Des conduites «a» et/ou «anti» sociales.

LES ETABLISSEMENTS DE L'AEJR

L'AEJR est gestionnaire de deux établissements de Protection de l'Enfance.



Le Directeur Général :

François PORTAL

Le Directeur de l'AEJR-Arpeje :

Nicolas DELOFFRE

Le Directeur l'AEJR-Foyer 150 :

Ali ALLEM

LA DYNAMIQUE ASSOCIATIVE

Les Membres

Représentants de la société civile, ils ont à cœur de participer aux actions de la Protection de l'Enfance et à assurer le rayonnement de l'AEJR à travers leurs engagements.

Ils élisent tous les 4 ans, les membres qui vont assurer les mandats d'administrateurs.

Ils sont associés et impliqués dans les projets de l'AEJR.

La Gouvernance

Le Conseil d'Administration élit un Bureau (Président, 1^{er} Vice Président, Trésorier, Secrétaire).

En coordination avec le Directeur Général, il veille :

- à la cohérence des actions au regard du Projet Associatif ;
- au portage des projets pour le rayonnement et la pérennité de l'AEJR ;
- à la conformité des actions au regard des politiques publiques et de la réglementation juridique / financière des établissements.

Monsieur Pierre HEIDEGER assure la Présidence, entouré de son bureau.

La Direction Opérationnelle

Par délégation du Conseil d'Administration, le Directeur Général, en étroite coordination avec les Directeurs d'Etablissement, assure :

- la mise en œuvre des orientations et directives du Conseil d'Administration ;
- la présentation des projets d'évolution des établissements ;
- La conformité de fonctionnement des établissements et d'accueil des jeunes en relai avec les équipes pluridisciplinaires.

Une structure opérationnelle solide et fiable pour garantir la qualité d'accueil des jeunes , la coordination avec les autorités et la coopération avec les partenaires.

APERCU DES ACTIONS EDUCATIVES

Actions collectives pour la socialisation



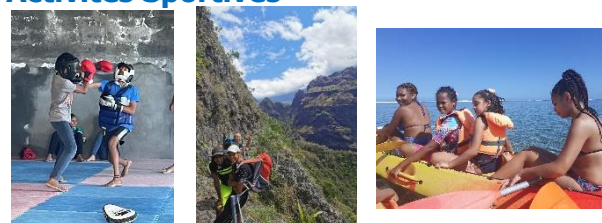
Actions Citoyennes



Actions Culturelles et Artistiques



Activités Sportives



Fêtes et Manifestations

